

# Bulletin municipal

Novembre 2025

MONT-SAINT-GREGOIRE 

## Heures d'ouverture

du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45  
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

 450 347-5376

 info@mmsg.ca



La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 11 décembre 2025**  
en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

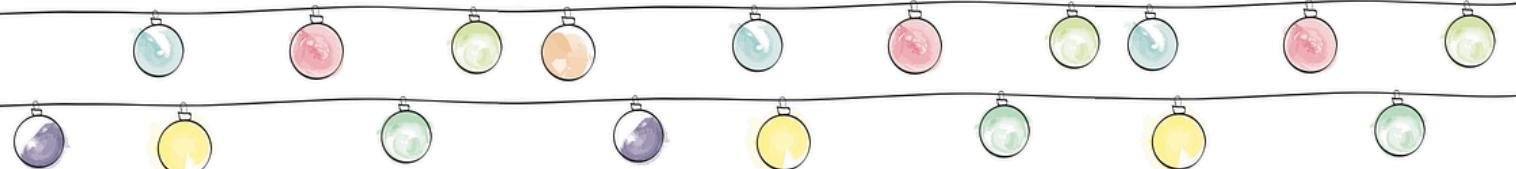
dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

### PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, le Conseil municipal a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2025-298-01 modifiant le règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque, afin de retirer la plage horaire du mardi matin des heures d'ouverture régulières de la bibliothèque, augmenter le nombre de renouvellements de prêts autorisés pour les usagers et apporter des précisions relativement aux coûts de remplacement des documents.

Vous pouvez consulter ledit projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Ledit règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 décembre 2025.



### LOISIRS - INSCRIPTION COURS SESSION HIVER

La programmation pour la session d'hiver 2026 est disponible, rendez-vous à la page 12 pour plus d'informations !

# AVIS PUBLIC

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

### ADOPTION DU BUDGET 2026 ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire

**le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 15**  
**à la salle du Conseil située**  
**au 1, boulevard du Frère-André, à Mont-Saint-Grégoire**

durant laquelle le Conseil procédera à :

- **L'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026;**
- **L'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.**

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS PUBLIC

## MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, la résolution numéro 2025-11-0347 par laquelle **le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 est modifié comme suit :**

La séance ordinaire initialement  
prévue le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30  
est déplacée au lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30

Le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et ses citoyens à assister à cette assemblée publique. Il s'agira de la dernière séance ordinaire de l'année 2025, aucune autre modification au calendrier des séances 2025 n'a été effectuée.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

## **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECRUTEMENT SIÈGE # 2**



### **Recrutement au Comité consultatif d'urbanisme**

La Municipalité est à la recherche d'un(e) citoyen(ne) désirant s'impliquer au sein du Comité consultatif d'urbanisme afin d'occuper le siège # 2.

Date limite pour postuler : 18 décembre 2025



Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 2 du Comité consultatif d'urbanisme.

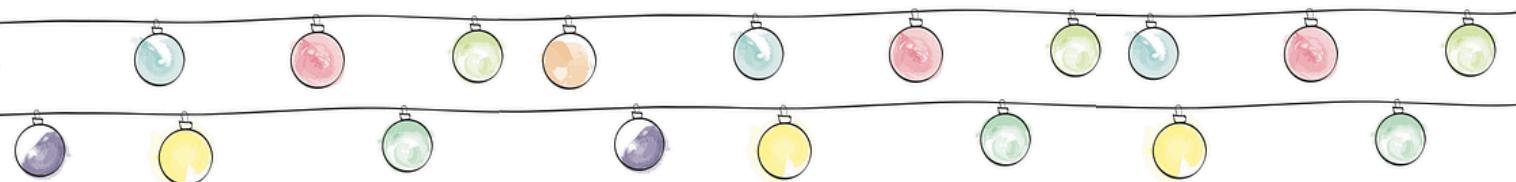
Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité. Les réunions se tiennent généralement le dernier lundi de chaque mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du ou de la candidat(e) se fera en fonction des connaissances du territoire et des sujets généralement traités au sein du Comité.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité consultatif d'urbanisme doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard le **jeudi 18 décembre 2025 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au [permis@mmsg.ca](mailto:permis@mmsg.ca). Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspectrice municipale et en bâtiment au 450 347-5376 poste 26.



Vous souhaitez recevoir le bulletin municipal ou le journal des loisirs (Ça bouge à Mont-Saint-Grégoire! ) par courriel ?

Abonnez-vous sur notre site Internet au [mmsg.ca](http://mmsg.ca)

Vous souhaitez faire paraître une annonce dans le bulletin municipal ? Communiquez avec nous :

INFO @ M M S G . C A  
4 5 0   3 4 7 - 5 3 7 6

## **COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE # 1**

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 1 du Comité loisir et culture Frère-André.

**Réunions** : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

**Composition** : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

**Choix du candidat ou de la candidate** : Selon l'intérêt pour les loisirs manifesté par le ou la candidat(e) et sur sa volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité. Il serait souhaitable que le ou la candidat(e) désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.

**Durée du mandat** : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le lundi 12 janvier 2026 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au *loisirs@mmsg.ca*. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs et de la culture au 450 347-5376, poste 24.



### **Recrutement au Comité loisir et culture Frère-André**

La Municipalité est à la recherche d'un(e) citoyen(ne) désirant s'impliquer au sein du Comité loisir et culture Frère-André afin d'occuper le siège # 1. Il serait souhaitable que cette personne désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.

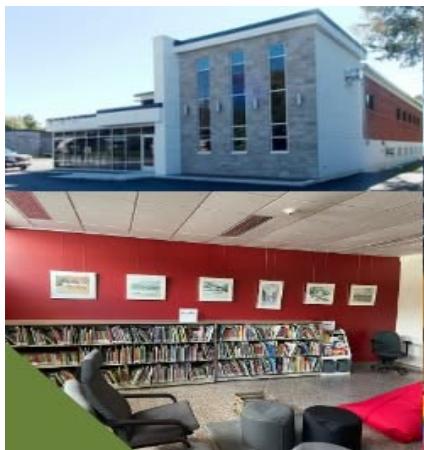


## **STATIONNEMENT LA NUIT**



Nous vous rappelons que selon le règlement numéro 2017-252 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (article 6). De plus, quiconque contrevient au présent règlement est passible, en plus des frais de remorquage, d'une amende (article 25).

Merci de votre compréhension.



## **ABONNEZ-VOUS**

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00





# INSCRIPTION AU NOËL DES ENFANTS

## DU 3 NOVEMBRE AU 1ER DÉCEMBRE

14 décembre 2025  
de 12h30 à 16h

Résidents  
de Mont-St-  
Grégoire  
seulement

Nom et prénom

adresse

âge

sexe

plage horaire désirée  
(12h30 à 13h, 13h à 14h,  
14h à 15h ou 15h à 16h)



## Collecte de contenants consignés



DIMANCHE 11 JANVIER 2026  
9 H À 12 H  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONT-ST-GRÉGOIRE



### COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIÈRES

Le cercle de Fermières tiendra son dîner de Noël le mercredi 10 décembre à 18 h dans la Grande salle du Centre communautaire. Le local sera fermé pour les fêtes, à compter du 22 décembre jusqu'au 4 janvier. Pour info : Dominique Blais 450 359-7378.



## L'Opti-Fest se veut un moment de **PARTAGE**

Les organisateurs vous invitent à laisser vos denrées non-périssables dans la boîte prévue à cet effet dans l'entrée du centre communautaire jusqu'au 30 novembre.



Toutes les denrées seront remises au Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région.

*Joyeuses  
Fêtes !*

Le bureau municipal sera fermé du  
vendredi 19 décembre 2025 à 12 h, et ce,  
jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 8 h 30

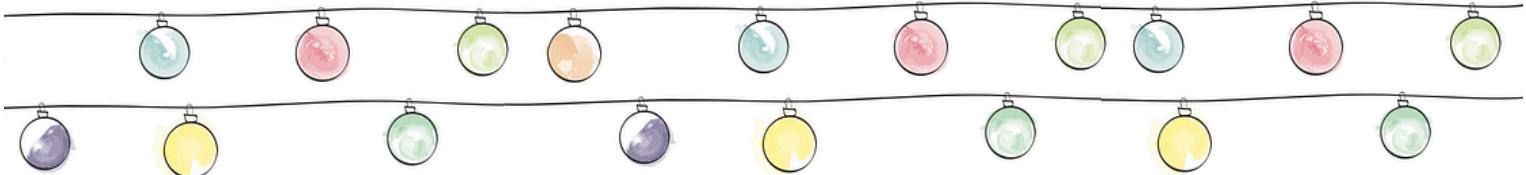
MONT-SAINT-  
GRÉGOIRE

## **DÉNEIGEMENT**

Nous vous rappelons que tout aménagement en bordure des rues, des chemins ou des trottoirs doit être situé entièrement sur les terrains privés et ne **doit pas empiéter sur l'emprise des rues, chemins ou trottoirs de la Municipalité.**

Prenez avis que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et les entrepreneurs ayant les contrats de déneigement des rues, chemins et trottoirs ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés aux poteaux ou aux aménagements paysagers que les citoyens auront placés à l'extérieur de leur terrain.

Prenez également avis qu'**il est interdit de déposer de la neige ou toute autre matière (terre, boue, gazon) dans les rues et fossés appartenant à la Municipalité.** Veuillez aviser votre entrepreneur en déneigement de cette politique.



## **INFORMATION PAROISSIALE**

### **RASSEMBLEMENT DE L'UNITÉ PASTORALE À MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

Un grand rassemblement de l'unité pastorale aura lieu **le dimanche 30 novembre 2025 à 10 h** à l'église de Mont-Saint-Grégoire.

La communauté de Sainte-Anne (Sabrevois et Mont-Saint-Grégoire) accueillera toutes les autres communautés de notre unité pastorale pour célébrer ensemble le début de l'Avent. Comme c'est la coutume, après la célébration, nous partagerons croissants, fromage, café, vin et jus. Vous pouvez apporter quelque chose de bon pour agrémenter ce moment de fraternité.

Cette opportunité de réjouissance entre nous aura lieu à l'église de Mont-Saint-Grégoire qui sera ouverte pour cette occasion.

Bienvenue à tous et à toutes !

# **COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 16 décembre à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au [regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com](mailto:regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com)

## **Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes !**

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à suivre quelques conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant la période des Fêtes.

### Le sapin de Noël naturel

- ◆ Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- ◆ Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer.
- ◆ Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- ◆ Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

### Les lumières décoratives

- ◆ Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- ◆ Pour vos décos extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour l'extérieur.
- ◆ Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- ◆ Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous ou des punaises.

### Les chandelles

- ◆ Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- ◆ Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- ◆ Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- ◆ Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

### L'avertisseur de fumée

- ◆ Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Si celui-ci est défectueux ou qu'il est installé depuis plus de 10 ans, remplacez-le.

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca). Sous la rubrique « *Sécurité et situations d'urgence* », cliquez sur l'onglet « *Sécurité incendie* ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au [www.facebook.com/incendiemsgsbi](https://www.facebook.com/incendiemsgsbi). Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

## LICENCES POUR ANIMAUX - RENOUVELLEMENT

### **La licence municipale : un gage de sécurité**

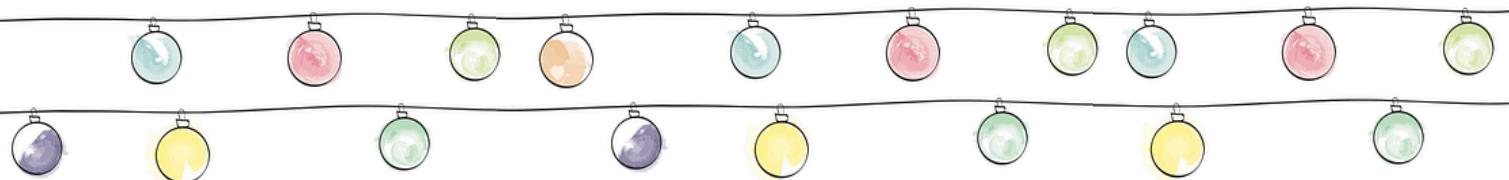
La licence municipale, sous la forme d'une médaille, est un moyen d'identification **obligatoire** pour tous les chiens et chats à Mont-Saint-Grégoire. Chaque animal doit porter cette médaille en tout temps. La médaille comporte des informations permettant de relier l'animal à son propriétaire via un registre officiel. En cas de fugue, cette simple médaille peut accélérer considérablement le processus de retour de l'animal à son foyer, car les citoyens, tout comme les refuges ou les vétérinaires, peuvent facilement identifier à qui il appartient.

Si vous n'avez pas encore enregistré votre animal, il est important de le faire sans attendre. De plus, pour les propriétaires d'animaux déjà enregistrés, pensez à renouveler la licence avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 afin de maintenir à jour les informations. Cette démarche, souvent négligée, est pourtant essentielle pour la sécurité de votre compagnon.

### **Tarifs et procédure**

Pour vous procurer une licence ou pour la renouveler, vous pouvez vous connecter sur le site [proanima.com](http://proanima.com)

- Elle est de 20 \$ pour un chien et 10 \$ pour un chat et renouvelable chaque année.



## PROGRAMME – ACHAT DE PRODUITS D’HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

### **Subvention accordée :**

Un remboursement de 50 % des frais rattachés à l'achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables jusqu'à un montant maximal de 100 \$;

La définition de produits d'hygiène féminine lavables comprend les coupes menstruelles, les serviettes menstruelles lavables, les culottes menstruelles lavables et les compresses d'allaitement lavables;

Une seule subvention par femme sera accordée.

### **Conditions d'admission :**

- Être citoyenne de Mont-Saint-Grégoire;
- Détenir les preuves originales d'achat des produits d'hygiène féminine lavables avec taxes applicables.

### **Comment participer :**

- Acheter des produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables et conserver la facture originale;
- Se présenter en personne au comptoir du bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André;
- Avoir en main la preuve d'achat ainsi qu'une preuve de résidence;
- Signer un contrat d'honneur de la Municipalité précisant que vous vous engagez à utiliser les produits achetés.

## **COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU**

### **Rappels écolos pour les Fêtes**

- Éviter l'achat de produits emballés avec des matières non recyclables et les cadeaux à très courte durée de vie.
- Limiter le gaspillage de nourriture en planifiant le menu.
- Offrir les surplus de nourriture aux invités et congeler ce qui peut l'être.
- Nourrir BRUN'O de tous les restes de table qui ne peuvent plus être mangés.
- Prévoir des contenants pour le déballage de cadeaux afin de trier les matières recyclables, les objets réutilisables (boîtes, choux, rubans, sacs-cadeaux) et les déchets (papier d'emballage métallique, emballages de plastique non recyclables, etc.).

### **L'hiver et les collectes**

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrerie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.

### **Calendrier 2026**

En décembre, le calendrier de collectes pour 2026 sera disponible en ligne à **compo.qc.ca/collectes** et via l'application mobile *Compo Collectes*.

#### **\*\*IMPORTANT – CHANGEMENT DE JOUR\*\***

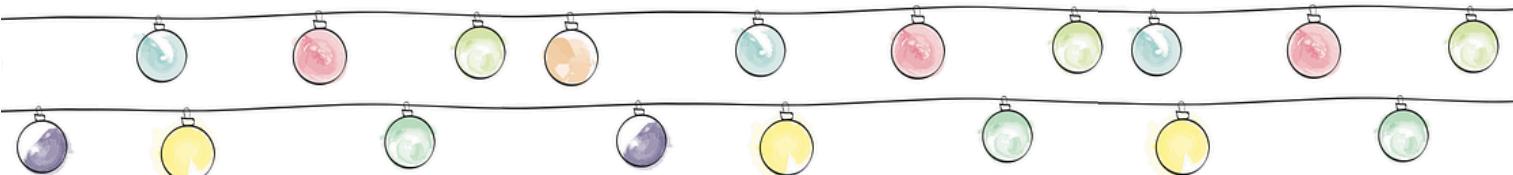
À compter de janvier, la collecte des bacs bruns sera effectuée les **mardis**, la même semaine que la collecte des matières recyclables.

Une collecte exceptionnelle se déroulera le mardi 6 janvier.

Il est important de garder une distance d'environ 30 cm entre vos bacs.

Décembre 2025						
Di	L	M	M	J	V	S
21	22	23 D	24	25	26 C	27
28	29	30 R	31			

Janvier 2026						
Di	L	M	M	J	V	S
					1	2
4	5 C	6 GR D	7	8	9	10
11	12	13 C R	14	15	16	17
18	19	20 D	21	22	23	24
25	26 C	27 R	28	29	30	31



Annonce payante

**lumii**  
SOLUTIONS



# INTERNET + **ViiV TV**



à partir de

**68,95 \$**  
par mois



[lumii-solutions.com/tv/forfaits](http://lumii-solutions.com/tv/forfaits)

**1 833 346-0059**

Valider la disponibilité

Bulletin municipal | Novembre 2025 (C-402-11-2025)

mmsg.ca

Unité pastorale Les Seigneuries du Lac  
et paroisse St-Athanase (Iberville)

## **HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES**

### Célébration communautaire du pardon de l'Avent

Dimanche le 21 décembre 2025      14 h      église ST-ATHANASE

### FÊTE DE NOËL

Mercredi 24 décembre 2025

16 h église ST-ATHANASE : **messe de la veille de Noël**

19 h église STE-ANNE : **messe de la veille de Noël**

19 h 45 église ST-ALEXANDRE : **mini-concert de Noël**

20 h 30 église ST-ALEXANDRE : **messe de la veille de Noël**

23 h 30 église HENRYVILLE : **mini-concert de Noël**

Minuit église HENRYVILLE : **messe de la nuit de Noël**

Minuit église ST-ATHANASE : **messe de la nuit de Noël**



Jeudi 25 décembre 2025

10 h église ST-ATHANASE : **cél. de la Parole du jour de Noël**

10 h église ST-SÉBASTIEN : **messe du jour de Noël**

Samedi 27 décembre et dimanche 28 décembre 2025 - La Sainte Famille

Samedi: 16 h - ST-ATHANASE

Dimanche: 9 h - STE-ANNE / 10 h - ST-ATHANASE / 10 h 30 - ST-SÉBASTIEN

### FÊTE DU JOUR DE L'AN

Mercredi 31 décembre 2025

16 h église ST-ATHANASE : **messe de la veille du jour de l'An**

Jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026

10 h église ST-ATHANASE : **messe du jour de l'An**

10 h église ST-SÉBASTIEN : **messe du jour de l'An**



### PAROISSE DE SAINTE-BRIGIDE – HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

#### Célébration communautaire du pardon

Le dimanche 21 décembre 2025 à 10 h 30 (*durant la messe dominicale*)

#### Messe de Noël

Le mercredi 24 décembre 2025 à 17 h (*mini-concert de Noël à 16 h 30*)

#### Messe du Jour de l'An

Le jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 10 h 30

## LOISIRS ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - SESSION D'ACTIVITÉS HIVER 2026

NOUVEAUTÉ cette année, les inscriptions pour la session d'hiver 2026 se feront en ligne sur la plateforme Qidigo.

Consulter le journal des loisirs, *Ça bouge à Mont-Saint-Grégoire*, pour connaître les cours offerts. Le journal est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Activités » sous la rubrique « Loisirs/Sports/Culture » ou sur la page Facebook de la Municipalité.



### Procédure d'inscription

1. Rendez-vous sur la page Qidigo au [www.qidigo.com/u/Municipalite-Mont-Saint-Gregoire](http://www.qidigo.com/u/Municipalite-Mont-Saint-Gregoire)
2. En haut, à droite de la page, cliquez sur « Mon compte »
3. Cliquez sur le bouton « M'inscrire » sous « Nouveau compte »
4. Complétez la fiche d'identification.

Vous pourrez vous inscrire aux activités et effectuer la gestion de vos activités.

Il est possible, sans compte, de visualiser les détails d'un cours, comme sa description, le lieu et l'horaire. Pour s'inscrire à un cours cependant, un profil est nécessaire.

N'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité pour toutes questions concernant le processus d'inscription et de paiement.



## La guignolée.



### **COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE ET DE LA RÉGION**

Le dimanche 7 décembre 2025 de 10 h à 16 h, des bénévoles du Centre d'action bénévole d'Iberville seront au coin de la Route 104/rue Saint-Joseph et du rang de la Montagne/montée du Grand-Bois pour collecter des dons en argent. Tous les dons amassés serviront à fournir de l'aide alimentaire et des produits d'hygiène à la clientèle défavorisée.

Il est aussi possible de faire un don en ligne au : [cabiberville.org](http://cabiberville.org) ou directement sur place. Pour plus de détails : 450 347-1172.

### **RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2025**

Nous vous rappelons que le 4<sup>e</sup> versement des taxes municipales était dû le **24 novembre 2025**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par virement Interac, par chèque, en argent comptant ou par carte débit au bureau municipal.

**N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2025 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).**